

## **Demande de subvention pour les aménagements fauniques 2020**

### **CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

- La subvention correspond à 50% du coût d'achat avant taxes, d'un ou de plusieurs des items suivants, pour un montant total de 75 \$ :
  - hôtel à insectes / nichoir à chauve-souris ou à oiseaux / plantes vivaces.
- Les hôtels à insectes ou nichoirs fabriqués de façon artisanale ne sont pas admissibles au programme de subvention;
- Le demandeur est propriétaire d'une résidence à Mirabel, où l'aménagement faunique sera réalisé;
- Le formulaire de remboursement doit être dûment complété par le propriétaire de la résidence où l'aménagement faunique sera réalisé;
- Une seule demande de subvention est accordé par propriété, pour l'année en cours;
- L'achat et l'installation du nichoir ou de l'hôtel, ainsi que la plantation de vivaces, doivent se faire entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre 2020;
- Un représentant de la ville de Mirabel pourra vérifier sur place l'installation ou la plantation;
- Le programme de subventions dispose d'une somme annuelle maximale. Aucune demande de subvention ne sera accordée au-delà de ce plafond;
- Une confirmation du statut de votre demande vous sera envoyée, si votre adresse courriel est inscrite dans le formulaire de remboursement.



## **Demande de subvention pour les aménagements fauniques 2020**

### **VOLET NICHOURS ET HÔTELS À INSECTES**

Le nichoir ou l'hôtel à insectes doit être installé selon les directives du fabricant. Si vous résidez en milieu rural ou à proximité d'un milieu rural, vous êtes éligibles à l'ensemble des nichoirs mentionnés ci-après. Si toutefois vous résidez en milieu urbain, seuls les nichoirs maqués par un astérisque seront acceptés. Les nichoirs acceptés doivent accueillir l'une des espèces suivantes :

- Canard Colvert et Canard noir
- Chouette rayée
- Crécerelle d'Amérique
- Petit-duc maculé
- Petite Nyctale
- Chauve-souris\*
- Grand pic\*
- Merle d'Amérique et Moucherolle phébi\*
- Merlebleu de l'Est et Hirondelle Bicolore\*
- Mésange à tête noire et sittelles\*
- Pic chevelu\*
- Pic flamboyant\*
- Pic mineur\*
- Troglodyte familial\*
- Tyran huppé\*

Le nichoir à chauve-souris est accepté pour les terrains résidentiels urbains, s'ils possèdent assez d'espace pour permettre à l'animal d'effectuer son approche du nichoir.

## Demande de subvention pour les aménagements fauniques 2020

### VOLET PLANTES VIVACES

Les plantes vivaces suivantes, achetées en pots, sont admissibles au programme de subvention, en autant qu'elles soient plantées en respect avec les recommandations optimales pour chaque espèce :

- Achillée millefeuille
- Agastache fenouil
- Ancolie du Canada
- Anémone du Canada
- Asclépiade
- Aster
- Boule azurée
- Bugle rampante
- Brunelle sauvage
- Ciboulette
- Coréopsis grandiflore
- Échinacée Sariette
- Épilobe à feuilles étroites
- Eupatoire maculée
- Fraise des champs
- Lavande
- Liatris
- Marguerite blanche
- Mélisse
- Menthe
- Monarde
- Origan
- Orpin d'automne ou sedum d'automne
- Penstemon hirsute
- Potentille ansérine
- Rudbeckie
- Sangisorbe du Canada
- Sauge
- Thym
- Trèfle blanc
- Verge d'or
- Tournesol vivace

L'achat de semences n'est pas couvert par le programme de subvention.

## **Demande de subvention pour les aménagements fauniques 2020**

### **FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT**

Une copie de la facture d'achat de l'hôtel à insectes, du nichoir ou des plantes vivaces doit être jointe au présent formulaire. Vous devez également fournir une photo des vivaces plantées ou du nichoir ou de l'hôtel installé; une photo par item doit être jointe au formulaire.

Vous devez nous faire parvenir le formulaire dûment complété et les documents exigés avant le 30 novembre 2020, soit par la poste ou par courriel, selon les coordonnées suivantes :

Ville de Mirabel - Service de l'environnement  
*AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES 2020*  
8106, rue de Belle-Rivière, Mirabel, Québec, J7N 2V8  
[infoenvironnement@mirabel.ca](mailto:infoenvironnement@mirabel.ca)

Nom, prénom et adresse du propriétaire :

---

---

---

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse de l'aménagement faunique :

---

---

Détails des achats : \_\_\_\_\_

---

---

Coût total avant taxes : \_\_\_\_\_ \$ Date d'achat : \_\_\_\_\_

Copie du (des) reçu(s) d'achat  Photo (s)

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

La Ville émettra un chèque de remboursement dans les 60 jours  
suivant l'acceptation de votre demande.